



Artiste en ZFU ??

Par isabelle k

Bonjour,

j'envisage de m'immatriculer prochainement comme ("jeune") artiste-auteur (plasticienne).

je vois qu'il existe un régime fiscal incitatif en déclaration contrôlée (abattement 50% avec plafond 50 000 pendant 5 ans)

(mais donc si par exemple après déduction des charges de mon CA mes recettes sont de 100 000 je reste imposable sur la somme restante de 50 000 ..)

du coup est il possible de cumuler cet avantage avec ceux de la zone franche (exonération totale du bénéfice (jusqu'à seuils variables selon "ventes" ou "PS"))

car il ne me semble pas avoir vu mon statut parmi la liste des activités autorisées ..?

D'avance merci pour vos réponses